



La Dépêche

L'actualité économique



N° 733 - Mercredi 18 Décembre 2019 - Service de la Communication et de la Documentation (SCD)

LES TITRES

Finance Islamique : La Côte d'Ivoire remboursera 16,315 milliards de FCFA de dettes le 28 décembre

page 1

Le long chemin de la Côte d'Ivoire vers l'autosuffisance en riz

page 2

La Côte d'Ivoire mise sur les énergies renouvelables

page 2

Les marchandises concernées par la suppression des droits de douanes avec l'Union Européenne

page 2

UMOA : L'excédent de réserves obligatoires estimé à près de 1 000 milliards FCFA au 3ème trimestre 2019

page 3

Afrique : la BAD et le NEPAD s'associent pour un réseau et un marché électriques communs

page 3

À LA UNE

Finance Islamique : La Côte d'Ivoire remboursera 16,315 milliards de FCFA de dettes le 28 décembre



Finance Islamique : La Côte d'Ivoire remboursera 16,315 milliards de FCFA de dettes le 28 décembre.

L'Etat de Côte d'Ivoire via son trésor public procédera le **28 décembre 2019** au **paiement de la marge semestrielle et au remboursement partiel de son emprunt islamique dénommé Sukuk Etat de Côte d'Ivoire 5,75% 2015-2020 pour un montant global net d'impôt de 16,315 milliards de FCFA (24,472 millions d'euros).**

Durant la période du 20 novembre au 21 décembre 2015, les autorités ivoiriennes avaient levé sur le marché financier de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) par appel public à l'épargne un montant de **150 milliards de FCFA (225 millions d'euros)** adossés à des actifs compatibles avec les principes de la finance islamique.

L'opération avait été menée en collaboration avec la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) en sa qualité d'arrangeur principal. Elle a été un franc succès avec 15 millions de titres souscrits aussi bien par des institutionnels, des sociétés que des personnes physiques.

Source :

<https://www.financialafrik.com/2019/12/17/finance-islamique-la-cote-divoire-remboursera-16315-milliards-de-fcfa-de-dettes-le-28-decembre/>

Le long chemin de la Côte d'Ivoire vers l'autosuffisance en riz

Le pays veut pouvoir couvrir ses besoins en 2025. Un défi alors que la production stagne et subit la concurrence des importations. Annoncée pour 2016, puis pour 2020, c'est finalement en 2025 que la Côte d'Ivoire vise d'atteindre l'autosuffisance en riz. C'est du moins ce qu'a annoncé Monsieur Gaoussou TOURE, le nouveau Ministre de la Promotion de la Riziculture, dès sa prise de fonction en septembre 2019. Mais l'échéance risque, cette fois encore, d'être difficile à tenir.

« Nous étions autosuffisants en 1976, nous pouvons le redevenir. Mais, pour l'instant, c'est compliqué », concède Monsieur Yacouba DEMBELE, le Directeur Général de l'Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ). Un coup d'œil aux derniers chiffres publiés par son organisme donne la mesure des efforts que le pays va devoir fournir pour recouvrer sa sécurité alimentaire.

Source :

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/16/le-long-chemin-de-la-cote-d-ivoire-vers-l-autosuffisance-en-riz_6023093_3212.html



C'est finalement en 2025 que la Côte d'Ivoire vise d'atteindre l'autosuffisance en riz.

La Côte d'Ivoire mise sur les énergies renouvelables

Pays de plus de 26 millions d'habitants, la Côte d'Ivoire s'est fixée comme objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28 % à l'horizon 2030, et ce, notamment grâce à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique. Nous faisons le point sur les enjeux et les évolutions qui devraient propulser le pays dans une nouvelle ère énergétique.

Selon les chiffres de l'Université de Sherbrooke au Canada, la consommation d'électricité en Côte d'Ivoire a progressé de 193 % en 43 ans, passant de 94,35 kWh par personne en 1971 à 276,15 kWh par personne en 2014. On estime également qu'en 2020, les Ivoiriens devraient consommer environ 340 kWh en moyenne par personne et par an.

10 milliards d'euros ont été investis par le pays afin de tripler la puissance installée du réseau électrique, qui passerait de 2200 mégawatts à 6600 mégawatts à l'horizon 2030.

426 milliards de francs CFA : c'est le manque à gagner estimé pour les caisses du pays, depuis 10 ans, en raison de la fraude à l'électricité en Côte d'Ivoire.

Pour parvenir aux objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables, la révolution des smart grids, ou réseaux intelligents, est en marche en Côte d'Ivoire. De nouvelles technologies qui devraient permettre de réaliser un grand pas en avant énergétique dans le pays : un budget d'environ 40 millions d'euros va ainsi être alloué à ce projet de grande ampleur.

Source :

<https://afrique.latribune.fr/entreprises/la-tribune-afrique-de-l-energie-by-enedis/2019-12-17/la-cote-d-ivoire-mise-sur-les-energies-renouvelables-835377.html>



La Côte d'Ivoire s'est fixée comme objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28 % à l'horizon 2030.

Les marchandises concernées par la suppression des droits de douanes avec l'Union Européenne

La Côte d'Ivoire a démarré depuis le 9 décembre 2019, la mise en œuvre de l'APE, l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. Le processus qui en est à sa première étape concerne une liste de 1 155 marchandises en provenance de l'UE qui pourront entrer sur le marché ivoirien en franchise de douanes (sans droits de douanes). Au regard de la liste des produits, l'on peut aisément noter que l'Europe a décidé de procéder par " petites touches " pour mieux faire passer " la pilule " pourrait-on dire. Entre autres produits exonérés de droits de douanes l'on notera les mammifères vivants (lapins, bovins, oie, chameaux, etc.) et autres animaux vivants (abeilles, oiseaux, reptiles, alevins, poissons d'ornement, etc.), et les tubercules comme l'igname.

Source :

https://www.sikafinance.com/marches/cote-divoireape-les-marchandises-concernees-par-la-suppression-des-droits-de-douanes-avec-lunion-europeenne_20067



une liste de 1 155 marchandises en provenance de l'UE pourront entrer sur le marché ivoirien en franchise de douanes (sans droits de douanes)

UMOA : L'excédent de réserves obligatoires estimé à près de 1 000 milliards FCFA au 3^{ème} trimestre 2019

Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). Pour preuve, alors que les réserves requises des banques étaient estimées à 730,6 milliards FCFA pour le troisième trimestre 2019, celles-ci sont ressorties à 1 711,8 milliards FCFA sur la période, excédant ainsi de 981,2 milliards FCFA le niveau réglementaire minimal exigé.

Par rapport à la situation du premier semestre, ces réserves ont augmenté de 29,4 milliards FCFA, représentant 134,30% du niveau requis contre 139,2% le trimestre précédent. Cette situation révèle, de façon générale, que les établissements de crédit de l'Union sont sur-liquides et donc, leur frilosité à financer davantage les entreprises (PME), les amène à constituer plus de réserves que prévu. Notons toutefois que des disparités existent par banque. Ainsi, le nombre de banques en déficit de constitution de réserves obligatoires est passé de six à quatre.

Source :

https://www.sikafinance.com/marches/umoa-lexcedent-de-reserves-obligatoires-estime-a-pres-de-1-000-milliards-fcfa-au-3eme-trimestre-2019_20068

Présentées quelquefois comme un moyen pour la Banque Centrale d'accroître le besoin de liquidité des banques, les réserves obligatoires se trouvent sur des niveaux élevés dans l'Union



UMOA : L'excédent de réserves obligatoires estimé à près de 1 000 milliards FCFA au 3ème trimestre 2019

Afrique : la BAD et le NEPAD s'associent pour un réseau et un marché électriques communs

et un marché électriques continentaux.

« Le plan directeur pour un système électrique continental assurera d'avoir des marchés électriques compétitifs aux niveaux régional et continental tout en créant des opportunités uniques pour une utilisation optimale des ressources énergétiques solides du Continent au profit de l'Afrique », a affirmé le Professeur **Mosad ELMISSIRY**, Conseiller à l'Energie auprès du Président du NEPAD.

Une séance de travail a d'ailleurs été organisée par les deux institutions avant d'avancer sur le lancement du réseau électrique continental qui permettra de relier les infrastructures énergétiques aux pools énergétiques régionaux, et à terme, à l'ensemble du Continent. Les acteurs se sont également penchés sur la mise en place d'un marché électrique commun.

« La plupart des compagnies électriques publiques en Afrique sont aujourd'hui incapables de mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en place des interconnexions régionales et des lignes de raccordement nationales associées. La BAD envisage d'encourager le secteur privé à plus participer aux projets de transmission électrique sur le continent », a affirmé **Angela NALIKKA**, la directrice de la BAD en charge de la gestion des systèmes électriques nationaux et régionaux.

Source :

<https://www.agencecofin.com/distribution/1612-72158-afrique-la-bad-et-le-nepad-s-associent-pour-un-reseau-et-un-marche-electriques-communs>

C'est La Banque Africaine de Développement (BAD) et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ont convenu de mettre en place conjointement un plan pour un réseau



La BAD et le NEPAD s'associent pour un réseau et un marché électriques communs en Afrique.